

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Régularisation des activités exercées sur le site du Centre Hospitalier Régional Universitaire Jean Minjoz à Besançon

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : M. le Directeur du Centre Hospitalier Régional Universitaire Jean Minjoz de Besançon a sollicité de M. le Préfet du Doubs la régularisation des activités classées exercées dans l'enceinte de l'établissement.

Cette demande est essentiellement administrative, les installations techniques mises en œuvre n'ayant pas évolué.

Le dossier constitué d'une étude d'impact et de danger a été soumis à enquête publique à la Mairie de Besançon du 13 novembre au 13 décembre 2006.

Lors de la consultation des Directions Municipales seule la Direction de l'Assainissement a émis l'avis suivant :

«Une nouvelle convention de déversement d'eaux résiduaires industrielles est en cours d'élaboration ; elle entrera en vigueur au premier semestre 2007».

L'examen du dossier par le responsable du Service Salubrité Environnement de la Direction Hygiène-Santé et la visite de l'établissement que ce dernier a effectuée en présence du Commissaire Enquêteur et du Directeur des Services Techniques du Centre Hospitalier Régional, n'amène pas d'observation particulière à formuler quant à cette régularisation. Il est à considérer que ce dossier a été déclaré recevable par la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

M. le Maire, M. ROIGNOT, Mme LAMY et Mme WEINMAN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.